

Les jouets connectés

C'est quoi un jouet connecté ?

C'est un jouet d'apparence anodine (poupée, robot, console...) qui collecte des informations et les envoie par ondes radio (Bluetooth, Wifi) et sur internet.

Il faut distinguer les jouets connectés et les jouets contenant de l'électronique.

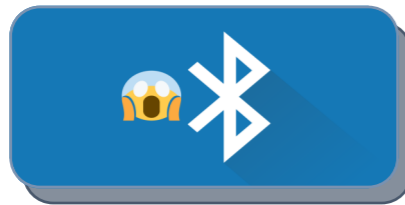
Un robot ou un livre interactif, par exemple, ne sont pas forcément des jouets connectés.



Les 3 grands risques :

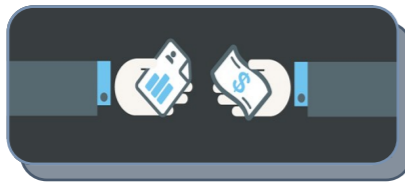
* Une faille de sécurité du Bluetooth intégré :

Une tierce personne peut se connecter au jouet par Bluetooth et donc entendre ce que l'enfant dit à son jouet ou même cette personne peut communiquer avec l'enfant à travers la voix du jouet.



* Les conditions contractuelles et l'utilisation des données personnelles :

Les sociétés fabricantes peuvent collecter les données vocales enregistrées et les transmettre à des tiers non identifiés à des fins commerciales.



* Les publicités ciblées :

Ces mêmes sociétés peuvent faire de la publicité ciblée à destination des enfants en faisant prononcer à certains produits des phases préprogrammées.

Il était une fois ...

L'OURS CONNECTÉ MAL SÉCURISÉ

LE PIRATE SE PLACE À UNE CERTAINE DISTANCE ...

9 mètres *
Distance maximum constatée lors de la 1ère connexion bluetooth avec le jouet

20 mètres
Distance maximum qui permet au pirate de prendre le contrôle du jouet connecté une fois la 1ère connexion effectuée

* distance constatée lors des contrôles de la CNIL. Peut évoluer selon les performances du smartphone utilisé

... ET PEUT ACTIVER LE HAUT-PARLEUR

« Dis à ton papa que ton jouet est mal sécurisé | »

... OU RECEVOIR LES PAROLES CAPTÉES PAR LE JOUET

« Mon papa me dit que les ours en peluche ne parlent pas »

« Mon papa me dit que les ours en peluche ne parlent pas »

LE PIRATE PEUT AUSSI PASSER PAR LE WIFI DU FOYER ...
POUR ÉCOUTER LES DISCUSSIONS / MODIFIER LES RÉPONSES

Personne malintentionnée Borne Wifi mal sécurisée Chiffrement https absent

Remplir le mot de passe
motdepasse |

www.cnil.fr

Comment sécuriser un jouet avant de le donner à l'enfant ?

- ⇒ Vérifier la certification du jouet.
- ⇒ En dire le moins possible au moment de l'inscription.
- ⇒ Vérifier que le jouet ne permet pas à n'importe qui de s'y connecter.
- ⇒ Changer les paramètres par défaut du jouet (mot de passe, code PIN, etc.).
- ⇒ Désactiver le partage automatique sur les réseaux sociaux.
- ⇒ Sécuriser l'accès à son Smartphone, à sa box internet et à son compte en ligne attaché au jouet avec un mot de passe.
- ⇒ Effectuer régulièrement les mises à jour de sécurité.
- ⇒ Eteindre le jouet lorsqu'il ne sert plus.
- ⇒ Vérifier que le jouet dispose d'un voyant lorsqu'il est en écoute ou en transmission d'informations sur internet.
- ⇒ Se renseigner sur les vulnérabilités du jouet.
- ⇒ S'assurer de la possibilité d'accéder aux données et de les supprimer.
- ⇒ Effacer ses données sur le jouet et sur le service en ligne associé lorsqu'il n'est plus utilisé.
- ⇒ **En cas de problème, il faut porter plainte et contacter la brigade numérique au 02 35 14 10 87**

